Rien de plus permanent que le changement

Un nouveau responsable de service, des bâtiments réhabilités au Pavillonweg 5/7, l'introduction du système de gestion environnementale «Coq Vert», le casse-tête de la réforme de l'imposition des entreprises pour les paroisses et l'Eglise nationale, le passage à un nouveau système de rémunération et à un nouveau système comptable, le démarrage du projet de mise en œuvre de la nouvelle loi sur les Eglises nationales... L'année écoulée a été riche, presque rien n'est terminé, il y a des projets qui n'en sont encore qu'au stade embryonnaire et des décisions qui ne sont que théoriques. Pour l'heure, une chose est sûre: rien n'est plus permanent que le changement. Les années à venir promettent d'être aussi passionnantes qu'intenses.

Roger Wyss responsable des Services centraux

Après de longues années à la tête des services centraux, Willy Oppliger est parti en léguant à son successeur une équipe motivée et un modèle organisationnel exemplaire: les descriptifs de tâches et de processus ont facilité le passage de relais, tout comme l'accompagnement personnel du successeur. Cet héritage est porteur d'espérances pour un avenir collectivement maîtrisé.

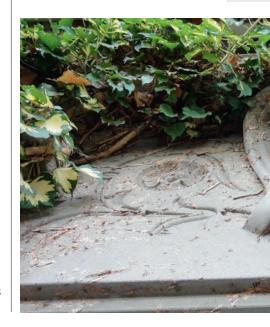
Service Infrastructure

Propriétés: deux «vieilles bicoques» Les travaux de transformation et d'assainissement des propriétés du Pavillonweg 5 et 7, qui avaient commencé en octobre 2015, ont pu être quasiment terminés en 2016. Malgré quelques finitions à achever en 2017, le crédit d'engagement pourra selon toute probabilité être porté à la connaissance du Synode à l'été 2017. Pendant les travaux, il y a eu deux imprévus sans conséquences: un sgraffite retrouvé sous l'avant-toit (motif «gratté» dans un enduit de finition, cf. image), datant de 1880, a dû être préservé sur demande du Service des monuments historiques; des parties amiantées du bâti ont dû être démontées et

décontaminées. Ces deux incidents n'ont occasionné aucun retard. Le plan de construction, lui, a pris du retard suite à la faillite d'un des fournisseurs, n'occasionnant néanmoins aucun préjudice financier. Les compétences disponibles à l'interne permettent de ne recourir à aucun tiers en ce qui concerne l'accomplissement des diverses tâches liées à l'administration immobilière. Les conditions de location des appartements sont fixées dans l'Ordonnance sur les propriétés immobilières (RLE 63.350). Le texte, approuvé par le Conseil synodal, est entré en vigueur au 1er août 2016 et garantit la conformité des règles locatives aux directives du Synode. Grâce à la saine gestion des ressources financières mises à disposition, à une planification prudente et à un chantier mené sans encombre et sans accident, nos deux vieilles bicoques se sont littéralement métamorphosées, à la plus grande satisfaction de toutes les parties.

Gestion environnementale «Coq Vert»

Le Synode d'hiver a voté l'extension de l'actuel «Fonds Bilan énergétique» à un «Fonds de financement Conseils en matière de gestion énergétique et environnementale» et a décidé d'alimenter ce dernier à hauteur de CHF 60000.- sur les quatre prochaines années. Le système d'écogestion ecclésiale «Coq Vert», géré par œco, aide les paroisses à mesurer leur impact environnemental et à le réduire. Le Conseil synodal voulant faire preuve d'exemplarité vis-à-vis des paroisses, a lancé le processus de certification pour la Maison de l'Eglise. La mise en œuvre a été confiée à une «équipe environnement» supervisée par le responsable du service Infrastructure. L'objectif est d'obtenir le label «Coq Vert» dans un délai de 18 mois.



Service des Finances et du personnel

Ressources humaines des services généraux

Quatorze postes ont dû être repourvus suite aux démissions et aux départs à la retraite, c'est-à-dire deux de moins que l'année dernière. Le taux de fluctuation net (rotation) s'est légèrement amélioré, passant de 8,2% en 2015 à 6,8% cette année, alors que les départs à la retraite ont un peu augmenté. Le taux de féminisation des emplois a légèrement progressé, passant de 61,6% en 2015 à 62,6% en 2016. Les effectifs des services généraux s'élèvent à 107 (99)

personnes, ce qui correspond à 70 (66) équivalents temps plein. Le taux d'absences pour maladie a légèrement augmenté, passant de 5 à 6,2 jours par équivalent temps plein. Depuis deux ans, le nombre de postes fixes et de postes de projet est presque à son maximum. Les prévisions budgétaires pour l'année prochaine montrent qu'en 2017 toutes les réserves auront été épuisées, alors même que des projets extrêmement lourds devront être menés à bien. Certains postes des services centraux ont déjà été en situation de surcharge chronique

tout au long de l'année sous revue, notamment du fait du processus de mise en œuvre de la nouvelle Loi sur les Eglises nationales. Cette situation risque de perdurer, faute de marge de manœuvre réglementaire et financière nécessaire pour décharger durablement ces postes.

Suite à la page 22







Rénovation placée sous le signe de l'amour du détail: la sculpture ornementale avant (photo de gauche) et après la rénovation (photo de droite). Sur la photo en haut à droite, les sgraffites sous l'avant-toit.

Services centraux

Responsable du secteur

Willy Oppliger (jusqu'au 30 septembre 2016, responsable jusqu'au 31 juillet 2016) Roger Wyss (à partir du 1er juillet 2016, responsable à partir du 1er août 2016)

Service Finances/personnel

Willy Oppliger (jusqu'au 30 septembre 2016, responsable jusqu'au 31 juillet 2016) Roger Wyss(à partir du 1er juillet 2016, responsable à partir du 1er août 2016) Margot Baumann (à partir du 1er juin 2016), Nicole Bonnemain, Doris Marchesoni, Beatrice Miserez (jusqu'au 31 mai 2016), Frieda (Miggi) Nydegger, Therese Waeber, Naomi Abreu Castillo (apprentie de commerce), Nicole Brand (apprentie de commerce, jusqu'au 31 juillet 2016), Alena Bucher (apprentie de commerce, à partir du 1er août 2016), Krizia Sellitti (apprentie de commerce)

Service Infrastructure

Marcel Maier (responsable)
Margot Baumann (jusqu'au 31 mai 2016),
Barbara Bays, Renate Erny, Silvia Fueter,
Sonja Häfliger, Sabine Schüpbach (à partir
du 16 mai 2016), Simon Tschabold,
René Wicki, Elvira Wüthrich

Il faudra attendre au plus tard la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur les Eglises nationales pour que les tâches apparues du fait de la gestion conjointe du personnel ecclésiastique et du personnel des services généraux puissent être soit revalorisées, entraînant une hausse des points de poste, soit radiées des cahiers de charge (renoncement).

Effets de la stratégie fiscale du canton

En 2016, les effets de la réforme de l'imposition des entreprises III ont fait l'objet de projections qui resteront probablement encore partiellement floues en 2017. Les effets de la stratégie fiscale du canton de Berne sont nettement plus faciles à évaluer. Le Grand Conseil a déjà délibéré sur

le sujet lors de la session d'automne 2016 et il votera à l'automne 2017. Les communes devraient théoriquement enregistrer la première baisse des rentrées fiscales des personnes morales en 2019 et l'Eglise nationale, deux ans plus tard (étant donné le système de contribution). Les répercussions tant pour les paroisses que pour l'Eglise nationale sont discutées au sein du service et dans le cadre du projet partiel finance lié au processus de mise en œuvre de la nouvelle loi sur les Eglises nationales. Les services centraux sont représentés dans trois des six projets partiels liés au processus de mise en œuvre de la nouvelle loi sur les Eglises nationales: gestion du personnel, finances, Conseil synodal et services généraux. Les tâches inhérentes à ces projets partiels devront être menées à bien d'ici à trois ans, sans aucun pourcentage de poste supplémentaire. La mission est captivante, mais le défi est de taille.

Nouveau système de rémunération

En 2016, le Conseil exécutif du canton de Berne a décidé de passer d'un système de rémunération linéaire à un système dégressif en 2017, de sorte que les salaires des collaboratrices et collaborateurs les plus jeunes augmentent plus vite que ceux des collaboratrices et collaborateurs plus âgés. Ce changement corrige un désavantage par rapport à l'économie privée. Le système de rémunération des Eglises réformées Berne-Jura-

- Suite à la page 24

Statistiques

	Population Réformée		Baptêmes			Confirmations				
	2014		2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Oberland	138 112		945	920	940	961	1337	1263	1225	1217
Mittelland *	211 742		1492	1158	1155	1152	2192	1662	1585	1551
Emmental *	68 517		265	524	501	492	374	667	666	702
Haute-Argovie	49 340		388	340	350	316	493	519	494	445
Seeland	79 068		438	416	438	411	758	677	641	646
Jura-bernois	25 443		103	137	140	101	177	191	180	180
Canton de Berne	572 222		3631	3495	3524	3433	5331	4979	4791	4741
Canton du Jura	7181		25	37	36	21	34	33	27	30
Paroisses soleuroises	35 787		253	199	248	225	402	364	354	339
Territoire de l'Union synodale Bern-Jura-Soleure	615 190	3	3909	3731	3808	3679	5767	5376	5172	5110

^{*} à partir de 2014, nouvelles délimitations territoriales entre Mittelland et Emmental, induites par la réforme des arrondissements.

	Population Réformée	Bénédictions de mariage			Services funèbres					
	2014	2013	2014	2015	2016	1	2013	2014	2015	2016
Oberland	138 112	398	391	372	370		1547	1530	1549	1524
Mittelland *	211 742	342	298	271	283		2911	2269	2239	2169
Emmental *	68 517	91	130	155	127		372	693	725	694
Haute-Argovie	49 340	75	101	95	71		613	592	566	580
Seeland	79 068	146	160	125	118		915	806	880	785
Jura-bernois	25 443	47	47	53	38		372	408	444	422
Canton de Berne	572 222	1099	1127	1071	1007	(6730	6298	6403	6174
Canton du Jura	7181	11	10	3	10		71	83	80	89
Paroisses soleuroises	35 787	56	51	56	59		448	426	438	324
Territoire de l'Union synodale	615 190	1166	1188	1130	1076	-	7249	6807	6921	6587
Bern-Jura-Soleure	010100	1100	1100	1130	1070	1	LTJ	0001	UJZI	0301

^{*} à partir de 2014, nouvelles délimitations territoriales entre Mittelland et Emmental, induites par la réforme des arrondissements.

Mariages	Mariages 2016	Mariages purement réformés	Mariages interconfessionnels			
Canton de Berne Canton du Jura Paroisses soleuroises	1007 10 59	614 7 29	393 3 30			
Territoire de l'Union synodale Berne-Jura-Soleure	1076	650	426			

Entrées et sorties de l'Eglise	Entrées				Sorties					
Par classes d'age	Femmes	Hommes	Total	2015	Femmes	Hommes	Total	2015		
de 20 ans	49	60	109	99	119	138	257	230		
20 – 29 ans	13	5	18	28	648	685	1333	1303		
30 – 39 ans	44	23	67	70	549	620	1169	1135		
40 – 49 ans	37	29	66	51	427	380	807	784		
50 – 59 ans	26	21	47	37	416	348	764	715		
60 – 69 ans	17	12	29	41	327	332	659	517		
a partir de 70 ans	29	18	47	34	127	130	257	245		
sans indication d'âge	2	1	3	3	34	38	72	32		
Total	217	169	386	363	2647	2671	5318	4961		

Statistiques ecclésiales: éclairage

Les évolutions démographiques et sociétales préoccupent les responsables de l'Eglise à de nombreux niveaux. Les sorties d'Eglise liées au phénomène des fluctuations migratoires entraînent un rétrécissement de la base financière de l'Eglise.

Une telle évolution se reflète aussi dans la diminution des actes ecclésiastiques. Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont pris des mesures pour garder le contact avec les membres distancés et simplifier les admissions ou réadmissions au sein de l'Eglise (cf. la partie «Paroisses et formation» aux pages 44 à 47 de ce rapport).

Par rapport aux chiffres de l'année 2016, avec 5 318 personnes qui ont quitté l'Eglise, le nombre des démissions a augmenté de 7,2%. Constat toutefois intéressant et réjouissant, avec 386 personnes entrantes, le nombre des admissions est aussi en augmentation de 6,3% par rapport à l'année précédente.

Soleure est adossé au droit du personnel du canton de Berne. Le Conseil synodal a pris le parti de s'aligner sur la décision du Conseil exécutif cantonal et de passer au nouveau système en 2017. Le service des finances et du personnel a été chargé de la planification détaillée du projet. Les collaboratrices et collaborateurs seront informés dès que les conséquences sur les employés auront été évaluées et qu'un calendrier de mise en œuvre aura été établi. D'après les premières prévisions, ce changement ne sera pas sans conséquence du point de vue économique.

Introduction du MCH2 début 2019

Suivant les recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP), le Conseil synodal a décidé qu'à compter du 1er janvier 2019, la comptabilité des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure suivrait le modèle comptable harmonisé (MCH2), L'introduction du MCH2 aura donc lieu, pour les paroisses du canton de Berne, en même temps. Cette coïncidence n'est pas fortuite, mais elle vise à garantir que le futur établissement des rapports adressés au canton, qui n'est pas encore défini en détail, s'effectue sur la base du MCH2. Les travaux préliminaires doivent être terminés d'ici fin 2017 afin que le processus budgétaire interne puisse commencer dans les temps et que le budget 2019 puisse être approuvé par le Synode d'hiver 2018 en conformité avec le système MCH2. Il devra être mis en place avec les ressources humaines existantes. Le MCH2 est également dans le viseur des paroisses. En fonction de leur niveau d'organisation et de leurs moyens financiers, l'introduction de ce nouveau modèle au 1er janvier 2019 les met face à un défi de taille. La gestion de ce processus incombe à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne. Les services centraux de l'Eglise, sous la direction du secteur Paroisses et formation, sont chargés d'apporter aux paroisses tous les conseils nécessaires. Sur l'initiative de l'Association des paroisses du canton de Berne, les services centraux ont organisé une campagne itinérante de sensibilisation: les autorités paroissiales des six

lieux où ils se sont arrêtés ont fait très bon accueil aux présentations de la démarche.

Pas d'exemption de collecte générale

Les collectes générales, qui avaient atteint en 2015 d'excellents résultats, notamment grâce à un legs, ont été moins bien dotées dans certains cas. Le service des Finances et du personnel est chargé de veiller à l'exécution des collectes générales, ordonnées par le Conseil synodal sur la base de la Constitution de l'Eglise et du Règlement ecclésiastique - droit qu'il n'exerce qu'à neuf reprises par an. Il est certes toléré, au nom du respect du pluralisme des opinions cultivé par notre Eglise, que certaines paroisses n'honorent pas de manière absolument systématique toutes les collectes ordonnées par le Conseil synodal, mais le Règlement de l'Eglise n'ouvre pour autant aucune possibilité à une dispense pour des raisons de

contenu. Les paroisses qui déposeraient des demandes allant dans ce sens seraient donc systématiquement éconduites, tout comme celles qui souhaiteraient modifier la destination de la collecte. Seule l'impossibilité organisationnelle de procéder à la collecte peut constituer un motif d'exemption valable.

Péréquation financière

Le nombre des ayants droit n'a pas changé en 2016. En revanche, le nombre de contributions qui ont été revues à la baisse est en augmentation par rapport à 2015, toujours au motif d'excellents bilans comptables. Les contributions ont subi une nouvelle baisse. En matière de péréquation indirecte, les montants versés au titre de dépenses de construction ont encore baissé. Cependant, les promesses de subvention dans le domaine du bâtiment ont recommencé à augmenter, ce qui pourrait annoncer un renversement de la tendance.

